



LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 10 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	11	2	2

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 26 février et du 5 mars 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 10 mars 2026 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens. Etaient présents : SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, GAVILLON Dominique, Gentiane VERNAY, DOLCI Marc, Danièle MONTAGNON, Claude DIDIER, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GOUTEL Jean-Louis, Bernard CHEVALIER. Excusés : Françoise STREIT donne pouvoir à DOLCI Marc ; GARAYT Myriam donne pouvoir à Claude DIDIER. Absents : CHABERT Emma, Gérard CHEVALLY. Lesquels forment la majorité des membres en

exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Marc DOLCI est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Maire acte que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30 et annonce l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS :

Finances : Budget général de la commune 02430 (M57A)

- 2026-03-01 Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-03-02 Affectation du résultat 2025
- 2026-03-03 Vote du budget primitif Budget général 2026

Finances : Budget « Hébergement et Accueil Touristique 24331 (M4)

- 2026-03-04 Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-03-05 Affectation du résultat 2025
- 2026-03-06 Vote du budget primitif HAT 2026

Finances : Budget Eau et Assainissement 24301 EAS (M49)

- 2026-03-07 Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-03-08 Affectation du résultat 2025
- 2026-03-09 Vote du budget primitif EAS 2026
- 2026-03-10 FINANCES : Prêt Banque des Territoires
- 2026-03-11 ASSOCIATIONS : Subventions aux associations 2026
- 2026-03-12 FONCIER : Acquisition parcelle périmètre de protection des captages en eau potable (Carton)
- 2026-03-13 ECONOMIE : Appel à projet économique 2026
- 2026-03-14 ASSOCIATION : avenant n°2 à la convention avec l'association Radio Dragon
- 2026-03-15 DSP : Approbation de la modification de l'avenant n°2 au contrat DSP/Camping (photovoltaïque)
- 2026-03-16 PROJETS URBAINS : Approbation du programme de travaux 2026 de restauration du temple

DEL 2026-03-01- Approbation du compte financier unique 2025– Budget Principal 02430

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec **12 voix pour**, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2024 du Budget Principal de la commune de Mens et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEL 2026-03-02- Affectation du résultat 2025 – Budget Principal 02430 -M57A

Le conseil municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal 02430 de la Commune de MENS, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent d'exploitation, considérant que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement quel qu'il soit est simplement reporté en section d'investissement, **décide à l'unanimité**, de reporter intégralement

l'excédent en fonctionnement pour couvrir les besoins futurs en dépenses de fonctionnement : Le résultat de +290 277.80€ est affecté compte 002 « Excédent reporté en recettes de fonctionnement » (report à nouveau).

DEL 2026-03-03- Vote du budget primitif Budget Général 2026- M57 abrégée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec **10 voix pour, 3 voix contre** de voter par chapitre et pour les deux sections, le budget primitif M57 pour l'année 2026 comme présenté en séance (et détaillé par chapitre et par article en annexe) et d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

DEL 2026-03-04- Vote du compte financier unique 2025 - Budget Hébergement et Accueil Touristique 24331 (M4)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **12 voix Pour**, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2025 du Budget HAT de la commune de Mens et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEL 2026-03-05- Affectation du résultat 2025 – Budget Hébergement et Accueil Touristique 24331

Le conseil municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 du Budget HAT 24331 de la Commune de MENS, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un déficit d'exploitation et un excédent d'investissement donc un besoin de financement nul, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **constate à l'unanimité** le résultat négatif cumulé de - 7 136.02 € et son report en section de fonctionnement

DEL 2026-03-06- Vote du budget primitif 2026 – Budget Hébergement et Accueil Touristique – M4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par **10 voix pour, 3 voix contre** de voter par chapitre et pour les deux sections, le budget primitif M4 du budget 24331 pour l'année 2026 comme résumé en séance (et détaillé par chapitre et par article en annexe).

DEL 2026-03-07- Vote du compte financier unique 2025 – Budget Eau et Assainissement 24301 – M49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **12 voix Pour**, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2025 du Budget EAS de la commune de Mens et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEL 2026-03-08- Affectation du résultat 2025 – Budget Eau et Assainissement 24301 – M49

Le Conseil municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 du Budget Eau et Assainissement 24301 de la Commune de MENS, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent d'exploitation et un excédent d'investissement (donc un besoin de financement nul), considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement à cette même section en y en reportant la totalité du solde du résultat d'exploitation de l'exercice, comme suit : le

résultat de +772 476.38 € est affecté compte 002 « Excédent reporté en recettes de fonctionnement » (report à nouveau) EAS

DEL 2026-03-09- Vote du budget primitif 2026 – Eau et Assainissement 24301 – M49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** de voter par chapitre et pour les deux sections, le budget primitif M49 du budget EAS 24301 pour l'année 2026 comme résumé en séance (et détaillé par chapitre et par article en annexe).

DEL 2026-03-10 - FINANCES : Prêt Banque des Territoires

Le Conseil municipal, décide avec **10 voix pour, 3 contre** d'autoriser le Maire à signer un Contrat de Prêt TRANSFORMATION ECOLOGIQUE d'un montant total de 1 650 000 € (un million six cent cinquante mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de DE BATIMENTS COMMUNAUX selon les conditions exposées lors de la séance.

DEL2026-03-11 - ASSOCIATIONS : Subventions aux associations 2026

Le conseil municipal décide à **l'unanimité** de verser les subventions telles que reprises dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 30 150 € et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

DEL 2026-03-12 : FONCIER : Acquisition parcelle périmètre de protection des captages en eau potable (Carton)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser le Maire à ACCEPTER l'acquisition des 2a60ca de la parcelle cadastrée F400 située au lieu-dit « Guygouret » appartenant à Monsieur Hervé NOËL à la valeur actuelle ; ACCEPTER les termes de la négociation ; ACCEPTER que les frais liés à cette transaction, géomètre et notariés, sont à la charge de la Commune ; DESIGNER en cas d'empêchement de sa part, l'adjoint délégué pour signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération ; DIRE que la somme nécessaire est inscrite au Budget de l'exercice en cours, article 2111 « terrains nus » ;AUTORISER en cas d'empêchement de sa part, l'adjoint délégué à prendre toutes dispositions dans ce sens.

DEL2026-03-13 : ECONOMIE : Appel à projet économique 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire valider l'attribution de ces aides aux porteurs de projet :

- **À l'unanimité** pour Le Raccourci, Laines Vivantes et Désaccordé
- **Avec 10 voix pour et 3 voix contre** pour Zest ; d'attribuer la somme nécessaire au budget ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

DEL 2026-03-14 : ASSOCIATION : avenant n°2 à la convention avec l'association Radio Dragon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **avec 10 voix pour et 3 abstentions** d'approuver les modifications à la convention de mise à disposition de locaux pour l'association Radio Dragon ci-dessus exposées ; d'autoriser le Maire à signer l'avenant numéro 2 à cette convention de mise à disposition de locaux.

DEL 2026-03-15 : DSP : Approbation de la modification de l'avenant n°2 au contrat DSP/Camping (photovoltaïque)

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, et en complément de la délibération n°DEL 2026-01-03 en date du 27 janvier 2026 : D'APPROUVER les compléments apportés à l'avenant à la convention de délégation de service public, tel que joint à la présente délibération ; D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de service public relative à la gestion du camping municipal, et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

DEL 202-03-16 – PROJETS URBAINS : Approbation du programme de travaux 2026 de restauration du temple

Le Maire rappelle qu'à la suite de diagnostics sur l'état complet du temple et de son clocher, de la sécurité et l'accessibilité. Le projet s'est dirigé vers l'amélioration de l'état de la couverture du clocher et de sa charpente ainsi qu'à l'amélioration des accès à la tribune et accès PMR et l'amélioration du dispositif de sécurité. Vu l'article 1er de l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la DETR, considérant l'autre dispositif d'aides financières existants (Conseil Départemental),

Le Conseil municipal de Mens, après avoir entendu l'exposé sur l'opération présentée, décide à l'unanimité et :

- ADOPTE l'opération précitée correspondant à la 1^{ère} phase de travaux, d'un coût prévisionnel global estimé à 249 430.00 € HT
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération dont les demandes de subventions.

Fait à Mens, le 11/03/2026

Le Maire, Pierre SUZZARINI



Le secrétaire de séance, Marc DOLCI

